

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 23 décembre 2024, à dix heures trente à la salle municipale de Petite-Rivière-Saint-François.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, Israël Bouchard, Bernard Duchesne, Viviane De Bock et Jacques Bouchard, tous conseillers(ères) formant quorum.

Absente : Catherine Coulombe

Monsieur Stéphane Simard, directeur général et greffier-trésorier, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Octroi du contrat à la firme PointCo, en partenariat avec Accès Petite-Rivière – Dossier Habitation Petite Rivière
- 4- Autorisation de signatures pour les contrats, emprunts, documents et actes légaux – Habitation Petite Rivière
- 5- Période de questions du public
- 6- Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

Rés.391224

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

QUE l'ordre du jour est accepté tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

Rés.401224

3. Octroi du contrat à la firme PointCo, en partenariat avec Accès Petite-Rivière – Dossier Habitation Petite Rivière

ATTENDU QUE la Municipalité s'est unie, de gré à gré et à titre gratuit, à l'organisme à but non lucratif, Accès Petite-Rivière, dans le but de réaliser les travaux du projet Habitat, soit un projet visant la construction de 6 bâtiments totalisant 20 logements à prix modique (Lot 1) et les travaux de prolongement des services municipaux d'aqueduc et d'égout sur la rue du Quai et sur la rue du Couvent (Lot 2), conformément à l'article 934.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public afin d'octroyer un contrat pour les fins de la réalisation du projet décrit ci-haut;

ATTENDU QUE les addendas publiés font partie intégrante des documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Tergos Construction inc. comportait une erreur quant au montant total de la soumission devant être indiqué au formulaire de soumission et qu'en raison de cette

correction, Tergos Construction inc. n'est pas la plus basse soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme reçue est celle de Pointco inc. au montant de 7 576 819,70 \$ (excluant les taxes);

ATTENDU QUE la période de validité des soumissions prend fin le 23 décembre 2024;

ATTENDU QUE l'ensemble du financement requis pour la réalisation de l'ensemble du projet a été confirmé;

ATTENDU QUE la Municipalité et Accès Petite-Rivière acceptent la soumission déposée par Pointco inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Viviane De Bock et Résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité accepte la soumission de Pointco inc. à l'égard des travaux dont elle est le donneur d'ouvrage, soit le Lot 2 (travaux de prolongement des services municipaux d'aqueduc et d'égout sur la rue du Quai et la rue du Couvent) au montant de 1 012 199.85 \$ (excluant les taxes);

QUE le conseil approprie les deniers nécessaires à la réalisation de l'objet de la présente résolution à même le Règlement d'emprunt no 747 tel qu'approuvé;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Monsieur Jean-Guy Bouchard, et le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité, Monsieur Stéphane Simard, à signer tous documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

Rés.411224

4- Autorisation de signatures pour les contrats, emprunts, documents et actes légaux – Habitation Petite Rivière

Il est proposé par Bernard Duchesne et unanimement résolu;

D'AUTORISER monsieur Jean-Guy Bouchard, maire et monsieur Stéphane Simard, directeur général, à signer tous les documents relatifs aux projets d'Habitation Petite-Rivière, présents et futurs, et au développement des projets d'habitation entrepris et dirigés par la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François comprenant notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, les actes d'acquisition, de vente, de cession ou de transfert de propriété, les soumissions, les contrats, les actes de servitudes, les demandes de subvention, les conventions d'exploitation, les ententes cadres et ses annexes, les demandes de prêt, les demandes d'aide financière sous quelque forme que ce soit, les contrats de prêt, de prêts hypothécaires et renouvellements hypothécaires, les marges de crédit, les reconnaissances de dette et les garanties hypothécaires mobilières et immobilières et à inclure auxdits actes, demandes, contrats et garanties, les clauses et conditions qu'ils jugeront dans le meilleur intérêt de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

D'AUTORISER le greffier de la municipalité à certifier, en temps opportun et si nécessaire, le nom des détenteurs des postes des signataires prévus ci-haut.

ADOPTÉE

5- Période de question du public

Rés.421224

7.- Levée de l'assemblée

À dix heures quarante-cinq minutes (10h45) la séance est levée sur proposition de Jacques Bouchard et résolue à l'unanimité des conseillers(ère) présents.

ADOPTÉE

Jean-Guy Bouchard, maire

Stéphane Simard, d. g. et greff.-très.

